



COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES

Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre 2019

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics au troisième trimestre de l'année 2019. Elle s'articule autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés publics et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

1. Gestion des opérations de marchés publics

Le montant des marchés approuvés à fin septembre 2019, s'élève à 948,8 milliards de FCFA contre 1 038,7 milliards de FCFA à fin septembre 2018, soit une baisse de 8,7%. En nombre, 3 223 marchés ont été approuvés contre 3 288 à la même période en 2018, soit une baisse de 2,0%.

Au niveau des procédures classiques qui font 97,8% des marchés, les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 72,0% des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 79,4% à fin septembre 2018, soit une baisse de 7,4 points. Les procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés) représentent 25,8% du montant des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 19,0% à fin septembre 2018, soit une hausse de 6,8 points. Concernant les marchés de gré à gré, ils représentent 7,9% du montant des marchés approuvés à fin septembre 2019 contre 12,7% en septembre 2018, soit une baisse de 4,8 points. Cette baisse du taux des marchés de gré à gré s'explique par la volonté constante du Gouvernement d'encadrer le recours aux marchés de gré à gré.

Quant aux procédures simplifiées (marchés passés sur les dotations budgétaires de moins de 100 millions FCFA), elles représentent 2,2% des marchés approuvés, soit 1,5% pour les procédures à compétition limitée et 0,7% pour celles à compétition ouverte.

La part des marchés attribués aux PME est passée de 15,6% à fin septembre 2018 à 46,6% à fin septembre 2019, soit une hausse de 31 points. Cette hausse s'explique par la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME à la commande publique à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

2. Délais de passation des marchés publics

Le délai moyen de passation des marchés a baissé, passant de 103,9 jours à fin septembre 2018 à 100,8 jours à fin septembre 2019, soit une baisse de 3,1 jours.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO) est passé de 11,6 jours à fin septembre 2018 à 6,4 jours à fin septembre 2019, soit une baisse de 5,2 jours. Cette baisse s'explique par l'amélioration du délai d'examen et de validation des dossiers d'appels d'offres par la Direction des Marchés Publics (DMP) ;

- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 11,3 jours à fin septembre 2018 à 10,1 jours à fin septembre 2019, soit une baisse de 1,2 jour. Cette amélioration s'explique par l'appui technique des Cellules de Passation des Marchés Publics aux autorités contractantes, à travers la constitution anticipée des marchés.

Quelques évolutions moins favorables ont toutefois été relevées. Elles concernent le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO), qui est passé de 10,9 jours à fin septembre 2018 à 11,8 jours à fin septembre 2019, soit une hausse de 0,9 jour. Cette progression est en lien avec le délai de convocation des membres de la COJO pour les phases d'analyse des offres et d'attribution des marchés.

Par ailleurs, le délai de traitement des demandes d'avis de non-objection est passé de 6,6 jours à fin septembre 2018 à 7,8 jours à fin septembre 2019, soit une hausse de 1,2 jour. Cette hausse s'explique par le retard dans le traitement des objections de la Direction des Marchés Publics (DMP) sur les propositions d'attribution par les autorités contractantes.

En outre, le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation du marché est passé de 6,3 jours à fin septembre 2018 à 8 jours à fin septembre 2019, soit une hausse de 1,7 jour. Cette hausse s'explique par les retards dans la transmission d'informations financières sur l'attributaire, nécessaires à la numérotation du marché.

3. Concentration des marchés publics

L'examen de certains indicateurs statistiques permet d'apprécier le degré de concentration des marchés. L'un des plus importants est l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire et donc absence totale de concentration) et 1 (très forte concentration des marchés).

A fin septembre 2019, cet indice affiche une valeur de 0,004 ; ce qui témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Le projet de dématérialisation des marchés publics, entré dans sa phase pratique avec vingt-cinq (25) ministères, se poursuit à travers l'élaboration des dossiers d'appels d'offres via l'applicatif « e-marchespublics ».

A fin septembre 2019, 382 dossiers d'appels d'offres contre 262 à fin juin 2019, ont été élaborés via l'applicatif. Le processus de dématérialisation sera étendu à tous les ministères à la fin de l'année 2019, ce qui achèvera le déploiement de l'applicatif « e-marchespublics ».

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Ministre auprès du Premier Ministre
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

Moussa SANOGO

ANNEXES

Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin septembre 2019

MODE	Septembre 2017				Septembre 2018				Septembre 2019			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
PROCEDURES CLASSIQUES	2 558	81,3	584 971 477 168	97,5	2 578	78,4	1 021 968 946 750	98,4	2 360	73,2	927 975 520 285	97,8
Appel d'offres ouvert	1306	41,5	300 342 988 920	50,0	1352	41,1	659 760 718 368	63,5	1000	31,0	264 491 815 246	27,9
Appel d'offres restreint	279	8,9	84 357 414 908	14,1	289	8,8	165 324 671 979	15,9	331	10,3	418 256 287 166	44,1
Sous total procédures concurrentielles	1 585	50,4	384 700 403 828	64,1	1 641	49,9	825 085 390 347	79,4	1 331	41,3	682 748 102 412	72,0
Marchés de Gré à gré	271	8,6	126 598 587 075	21,1	154	4,7	132 099 664 609	12,7	189	5,9	74 757 074 564	7,9
Avenants	145	4,6	18 936 032 538	3,2	193	5,8	16 337 668 532	1,6	244	7,6	100 301 463 982	10,6
Conventions	113	3,6	36 656 315 017	6,1	82	2,5	24 616 528 845	2,4	103	3,2	40 239 870 961	4,2
Lettres de commande valant marchés	444	14,1	18 080 138 710	3,0	508	15,5	23 829 694 417	2,3	493	15,3	29 929 008 366	3,1
Sous total procédures non concurrentielles	973	30,9	200 271 073 340	33,4	937	28,5	196 883 556 403	19,0	1 029	31,9	245 227 417 873	25,8
PROCEDURES SIMPLIFIEES	590	18,7	15 057 760 654	2,5	710	21,6	16 752 218 884	1,6	863	26,8	20 871 134 389	2,2
Procédures simplifiées à compétition limitée	393	12,5	8 466 314 471	1,4	527	16,0	11 130 473 968	1,1	651	20,2	14 702 208 309	1,5
Procédures simplifiées à compétition ouverte	197	6,2	6 591 446 183	1,1	183	5,6	5 621 744 916	0,6	212	6,6	6 168 926 080	0,7
TOTAL	3 148	100	600 029 237 822	100	3 288	100	1 038 721 165 634	100	3 223	100	948 846 654 674	100

Source : DMP

Tableau 2 : Répartition des marchés de gré à gré par ministère à fin septembre 2019

MINISTERES	Montant (FCFA)	%
Ministère de l'Hydraulique	18 188 795 132	24,3
Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier	18 010 411 847	24,1
Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	10 057 650 454	13,5
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	8 275 431 399	11,1
Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	6 194 457 601	8,3
Ministère de l'Economie et des Finances	5 388 857 424	7,2
Ministère des Sports	2 507 629 955	3,4
Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	1 374 827 356	1,8
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	1 169 455 160	1,6
Ministère des Eaux et Forêts	999 000 000	1,3
Ministère de l'Environnement et du Développement Rural	593 974 473	0,8
Primature et Services Rattachés	564 834 146	0,8
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	493 105 397	0,7
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	212 858 046	0,3
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	190 359 808	0,3
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	171 000 000	0,2
Ministère de la Communication et des Médias	137 719 984	0,2
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	132 870 782	0,2
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	93 835 600	0,1
TOTAL	74 757 074 564	100

Source : DMP

Tableau 3 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin septembre 2019

Catégories d'entreprises	Fin septembre 2018						Fin septembre 2019					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	306	23,1	824	25,1	161 680 314 350	15,6	987	82,2	2 255	70,0	442 128 118 033	46,6
Autres entreprises	1 021	76,9	2 464	74,9	877 040 851 284	84,4	213	17,8	968	30,0	506 718 536 641	53,4
TOTAL	1 327	100	3 288	100	1 038 721 165 634	100	1 200	100	3 223	100	948 846 654 674	100

Source : DMP**Tableau 4** : Délais de passation des marchés publics à fin septembre 2019

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens fin septembre (en jours)	
		2018	2019
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	11,6	6,4
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	26,2	25,0
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	8	10,9	11,8
Demande d'avis de non objection	3	9,0	9,5
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	5	6,6	7,8
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	2,5	3,0
Publication des résultats et délais de recours	10	10,0	10,0
Signature de l'attributaire du marché	3	11,3	10,1
Signature de l'autorité contractante et numérotation	5	6,3	8,0
Approbation du marché	7	6,5	6,3
Notification de l'approbation du marché	3	3,0	3,0
Délai global moyen de passation de marchés	88	103,9	100,8

Source : DMP